

Division des Ressources Humaines

Jules VOREUX
Chef de division

Angers, le 24 avril 2026

Bureau de la Gestion individuelle et collective

Myriam COUSIN
Cheffe de bureau

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services de
L'Éducation nationale de Maine-et-Loire

Courriel : drh-gestionco49@ac-nantes.fr

à

Cité administrative
15 bis rue Dupetit Thouars
CS 94710
49047 ANGERS Cedex 01

Mesdames les enseignantes et
Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré public,
s/c de Mesdames les Inspectrices et
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles - Rentrée 2026

Références : Lignes directrices de gestion ministérielles (LDGM) relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels du 16/12/2024 publiées au BOENJS spécial n°7 du 19/12/2024

Lignes directrices de gestion académiques (LDGA) relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Nantes publiées en avril 2024

Décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles
Note de service départementale relative aux modalités d'exercice à temps partiel et à d'autres modalités d'exercice du 9 décembre 2025

La présente note de service a pour objet de préciser le calendrier et les modalités d'examen des dossiers pour la campagne 2026 d'avancement au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles.

Calendrier prévisionnel des opérations 2026

27 avril 2026 : envoi d'un message dans les boîtes aux lettres I-Prof des professeurs des écoles promouvables pour les informer de l'ouverture de la campagne.

Du 04 mai au 13 mai 2026 : ouverture de l'interface « constitution du dossier enseignant » dans I-Prof pour mise à jour de leur dossier

Du 22 mai au 03 juin 2026 : ouverture de l'interface « saisie des avis des IEN Circo » sur la promotion de chaque enseignant promuable

Les avis des IEN (ou de l'autorité auprès de laquelle l'enseignant exerce ses fonctions dans le cadre d'un détachement ou d'une mise à disposition) seront consultables par les candidats via I-Prof/services à compter du 29 juin 2026

A partir du 15 juillet 2026 : publication de l'arrêté collectif sur l'intranet de la DSDEN

I – Les orientations générales

L'établissement du tableau d'avancement au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles se fonde sur les critères définis dans les lignes directrices de gestion citées en références dont il convient de prendre connaissance.

Cet avancement de grade s'effectue par voie d'inscription sur un tableau d'avancement et les promotions sont prononcées dans l'ordre d'inscription au tableau arrêté dans la limite du contingent alloué au département.

II – Les conditions requises

Peuvent accéder à la classe exceptionnelle, les professeurs des écoles ayant atteint au 31 août 2026 au moins le 5^{ème} échelon de la hors classe et se trouvant en position d'activité, de détachement, mis à disposition, en congé parental, en disponibilité pour élever un enfant ou dans certaines positions de disponibilité ouvrant droit à l'exercice d'une activité professionnelle.

Les candidats n'ont pas à faire acte de candidature. Tous les enseignants promouvables en sont informés individuellement par message électronique via I-Prof.

III – Avis des IEN

L'IEN (ou l'autorité auprès de laquelle l'enseignant éligible est affecté) porte un avis (très favorable, favorable, défavorable) sur la promotion de chaque enseignant promuable relevant de sa responsabilité. L'IEN s'appuie notamment sur le CV I-Prof.

L'attention des enseignants est appelée sur la nécessité d'actualiser et d'enrichir les données figurant dans leur dossier I-Prof en saisissant dans le menu « votre CV », les différentes données qualitatives les concernant. En cas d'informations erronées, il appartient au candidat de les signaler à son gestionnaire SIDEEP dans les délais utiles afin qu'elles soient corrigées.


Les avis, portés à la connaissance des candidats, sont insusceptibles de recours. Les avis « très favorable » et « défavorable » sont motivés.

IV – Informations diverses

Taux de représentativité des femmes et des hommes parmi les promouvables de la campagne 2026 : 84.54 % de femmes et 15.46 % d'hommes.

Durée moyenne dans le grade de la hors classe des promus à la classe exceptionnelle 2025 : 3 ans 2 mois et 8 jours.

L'Inspectrice d'académie


Sandrine BODIN